



DATE	09/09/21	DESTINATAIRE(S)	A Mesdames et Messieurs les membres et invités de la Commission Locale d'Information Framatome Romans
EXPÉDITEUR	Céline FABRE	COPIE(S)	Franck LAUGIER , Directeur de cabinet Éric PHÉLIPPEAU , Vice-président, chargé de la transition écologique, de l'environnement et de la biodiversité
DIRECTION / SERVICE	ENVIRONNEMENT / service Environnement Sports Nature (ESN)	S/ COUVERT	Isabelle POCHELON , Chef de service Environnement Sports Nature <i>Absente</i>
RÉFÉRENCE	CR CLI Framatome Romans		Laurent TROUILLET , Directeur de l'Environnement
CONTACT : CÉLINE FABRE	TEL : 04 75 79 81 30		Valérie BÉRANGER , Directrice Générale Adjointe Aménagement
COURRIEL : cliframatome@ladrome.fr			Myriam ROBERT , Directrice Générale des Services
PIÈCES JOINTES :		OBJET	Compte rendu de l'Assemblée plénière CLI Framatome Romans du 1^{er} Juin 2021

COMPTE RENDU DE REUNION

L'Assemblée plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) Framatome Romans s'est tenue le 1^{er} Juin 2021 de 14h00 à 17h00 (*présentiel en salle Marius MOUTET à l'Hôtel du Département à Valence et distanciel - visioconférence ou audioconférence*).

Introduction de la séance plénière - Président de la CLI Framatome Romans (CD26)

Fabien LIMONTA (CD26), Président de la CLI Framatome Romans, ouvre la séance à 14h00 (le quorum étant atteint) et souhaite la bienvenue aux membres et partenaires. Il rappelle que la séance est ouverte à la presse qu'il remercie pour sa présence.

→ **Information des changements suivants :**

- remplacement de Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD par **Monsieur Vincent GIRARD** depuis le 1^{er} mai 2021 - Directeur Qualité, Sûreté, Santé, Sécurité, Environnement et Protection ;
- remplacement de Madame Céline DEPEYRE par **Madame Marjolaine BRULIN** depuis le 1^{er} mars 2021 - Responsable communication.

Fabien LIMONTA (CD26) souhaite la bienvenue à Monsieur Vincent GIRARD et à Madame Marjolaine BRULIN et remercie Monsieur Pierre-Antoine ALAZARD pour la qualité de son travail, pour sa pédagogie et sa transparence pour les membres de la CLI.

Il est demandé à l'ensemble des participants de se conformer aux règles de bon usage d'une réunion organisée à la fois en présentiel et en visioconférence.

1 - Synthèse du rapport d'activité et budgétaire 2020 et perspectives 2021 - Secrétariat de la CLI (présentation associée est annexée au compte-rendu)

→ Céline FABRE (CD26) présente les éléments suivants :

- une synthèse du compte rendu d'activité de la CLI pour l'année 2020 (le document complet a été adressé en amont de la séance plénière aux membres) ;
- les perspectives 2021 : GT « santé et post-accident » / Formation et accompagnement des membres de la CLI / Réunion publique 2021 / Lettres d'information de la CLI / Avancement consultation / GT DARPE.

→ Le rapport d'activité 2020 est adopté à la majorité : 1 vote contre de Roland DESBORDES (CRIIRAD) et 3 abstentions de Pierre MOULIN (FRAPNA), Mickaël BRET (FO), Dominique GEIST (CGT).

→ Le compte rendu de l'Assemblée plénière du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

→ Temps d'échanges concernant la lettre d'information :

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : pourquoi la lettre d'information est-elle présentée dans le budget de la CLI alors qu'elle est présentée comme une action du Conseil départemental de la Drôme ? Cette lettre n'a jamais été validée par la CLI Framatome Romans. Lors des votes en réunion de la CLI (Bureau, Groupe de Travail et Assemblée plénière) les minorités ne sont pas prises en compte et regrettent la nécessité d'obtenir un consensus des membres.

Fabien LIMONTA (CD26) : la lettre d'information a été présentée et validée par les membres de la CLI Framatome Romans en Bureau le 12 octobre 2020 et en plénière le 19 novembre 2020. Il rappelle que la réalisation de cette lettre a pour objectif de renforcer la mission d'information de la CLI auprès du grand public.

Céline FABRE (CD26) : la lettre d'information a été validée par l'ensemble des membres de la CLI Framatome, il n'y a eu aucune opposition ni remarque en Bureau et en Assemblée plénière.

Pierre MOULIN (FRAPNA) : comme déjà exprimé en Bureau, il est important que la lettre soit validée par la CLI et non par la Présidente du Conseil départemental de la Drôme.

Fabien LIMONTA (CD26) : pour mémoire, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, la CLI n'a pas pu tenir sa réunion publique en 2020. Pour cela, les membres ont fait le choix de réaliser une lettre d'information avec pour objectif d'assurer à la CLI la continuité de sa mission d'information du public, de donner de la visibilité et cela y compris pendant cette crise sanitaire.

La lettre est réalisée en collaboration avec les membres de la CLI et rappelle que toute communication doit être validée par le Cabinet du Conseil départemental de la Drôme.

Par ailleurs, la lettre d'information permettra d'informer un plus grand nombre d'habitants, les réunions publiques de la CLI Framatome réunissant au maximum une quinzaine de personnes (hors membres de la CLI).

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : concernant la lettre de la CLIGEET, la Présidente du Département a fait remarquer au représentant de la Frapna qu'il ne fallait pas mentionner que son association était opposée au nucléaire, et cela n'est pas acceptable. Qu'en pense l'ASN qui cofinance cette lettre ?

Fabien LIMONTA (CD26) : ces éléments concernent la CLIGEET et non la CLI Framatome Romans.

Fabrice DUFOUR (ASN) : l'ASN approuve la réalisation des lettres d'information de la CLI Framatome Romans et de la CLIGEET et participe à son financement.

Thierry LABOUR (CCI) : quand sera publiée précisément la seconde lettre d'information ?

Céline FABRE (CD26) : la publication du second numéro de la lettre d'information est prévue courant juin 2021 (*ndlr : la lettre a été publiée le 28 juin 2021*).

→ **Temps d'échange concernant l'organisation et le financement de la CLI Framatome Romans :**

Mickaël BRET (FO) : comment fonctionne l'organisation et le financement de la CLI ?

Gérard CHAUMONTET (CD26) : la CLI est liée à la loi TSN (Transparence et Sûreté Nucléaire) de 2006 qui rend obligatoire la création d'une CLI auprès de chaque Installation Nucléaire de Base (INB) ou groupement d'INB. Il existe actuellement 35 CLI sur le territoire national. La CLI peut avoir 2 statuts, soit sous la forme d'une régie administrative comme celle de la CLI Framatome ou soit sous la forme associative. Les CLI sont financées par l'ASN et par les Conseils départementaux. L'État, via l'ASN, dédie une subvention annuelle aux CLI et à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information).

Fabien LIMONTA (CD26) : la CLI Framatome Romans est présidée par le Conseil départemental de la Drôme. La Mairie de Romans-sur-Isère est vice-présidente de la Commission. Le secrétariat de la commission (chargé de mission CLI) relève des services départementaux qui assurent son fonctionnement et la préparation de son budget, sous l'autorité de la Présidente du Conseil départemental.

Céline FABRE (CD26) : la CLI Framatome Romans prend la forme d'une régie administrative, sans autonomie financière et juridique. Le budget de la CLI Framatome Romans est financé à 50 % par le Conseil départemental de la Drôme et à 50% par l'ASN.

→ **Temps d'échange concernant la rédaction des comptes rendus des Assemblées plénières**

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : les derniers comptes rendus de la CLIGEET et de la CLI Framatome ont été envoyés trop tardivement aux membres.

Céline FABRE (CD26) : concernant la CLI Framatome, le secrétariat a transmis le 8 décembre 2020 le compte rendu de la dernière Assemblée plénière de la CLI, soit moins d'un mois après l'Assemblée plénière qui avait eu lieu le 19 novembre 2020.

→ **Temps d'échange concernant la formation IRSN « introduction à la sûreté nucléaire »**

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : regrette que la formation « introduction à la sûreté nucléaire » n'ait pas été validée par les membres du Bureau de la CLI Framatome Romans et de la CLIGEET.

Céline FABRE (CD26) : la formation « introduction à la sûreté nucléaire » qui sera animée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a bien été présentée et validée par les membres du Bureau de la CLI Framatome Romans le 6 mai 2021.

Fabien LIMONTA (CD26) : cette remarque concerne une nouvelle fois la CLIGEET et non la CLI Framatome Romans et demande aux membres de rester dans le cadre de la réunion.

Dominique GEIST (CGT) : la CLI Framatome Romans devant être renouvelée prochainement, est-ce qu'il y aura d'autres sessions de formations sur cette thématique ? Quand aura lieu le renouvellement du mandat de la CLI ?

Céline FABRE (CD26) : le mandat de la CLI Framatome Romans doit être renouvelé en 2021. En fonction des demandes, il sera possible d'ouvrir une autre session de formation « introduction à la sûreté nucléaire ».

2 - Actualités du site Framatome Romans – Framatome (la présentation associée est annexée au compte-rendu)

→ **Pierre-Antoine ALAZARD et Vincent GIRARD (Framatome) présentent les éléments suivants :**

- Point d'actualités 2021
- Projets en cours
- Points sûreté 2021
- La criticité

→ Temps d'échange concernant le service minimum d'accueil

Dominique GEIST (CGT) : pouvez-vous développer les éléments concernant le Service Minimum d'Accueil (SMA)? Est-ce que c'était une demande du Préfet? Les syndicats n'avaient pas connaissance de ce service. Certains salariés ont eu beaucoup de difficultés pour faire garder leurs enfants notamment sur la commune de Romans.

Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) : Framatome a pu bénéficier du SMA. Framatome a demandé à la Préfecture de la Drôme de pouvoir bénéficier du SMA au titre de son activité dite « site sensible et d'importance vitale ».

Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26) : L'entreprise Framatome était éligible au SMA et a pu en bénéficier. Effectivement, il y a eu quelques écoles qui ont été saturées mais dans l'ensemble ce service a plutôt bien fonctionné.

→ Temps d'échange concernant l'URE

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : remercie Framatome pour sa présentation, notamment celle sur la criticité. Est-ce que l'exploitant peut donner une caractérisation radiologique complète des matières UNE (Uranium) et URE (Uranium de Retraitement Enrichi)?

Vincent GIRARD (Framatome) : ces éléments étant très techniques et complexes, il propose de transmettre des éléments précis concernant ce sujet à Monsieur DESBORDES par l'intermédiaire du secrétariat de la CLI.

Dominique GEIST (CGT) : l'exploitant fait preuve de transparence concernant les questions posées par Monsieur DESBORDES mais pas concernant les incidents.

Marjolaine BRULIN (Framatome) : pouvez-vous donner plus d'éléments ?

Dominique GEIST (CGT) : concernant l'incident du 26 novembre 2020, l'exploitant ne parle pas des codes d'accès qui ont été donnés à l'opérateur pour pouvoir faire la double production. Et concernant l'événement du 19 avril 2021, l'exploitant ne parle pas des conséquences des mises à pied de certains salariés qui sont injustifiées.

Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) : l'exploitant a fait preuve de transparence, il est possible de rentrer plus dans le détail de la gestion de l'évènement. Chaque évènement est déclaré le plus rapidement possible à l'ASN et il y a par la suite un retour d'expérience pour comprendre l'évènement et éviter que cela se reproduise.

Dominique GEIST (CGT) : le personnel a été formé contre la fraude et aujourd'hui Framatome continue à frauder. Les salariés ont été choqués par les répercussions de l'incident du 19 avril et par le retour de l'ASN qui n'a pas donné plus de suites.

Pierre-Antoine ALAZARD (Framatome) : il n'y a pas de fraude qui est avérée ou organisée.

Jean-Marc ANDRE (Chatuzange-Le-Goubet) : comprend le débat, cependant rappelle que c'est la réunion de la CLI et qu'il est important de rester dans le cadre de ses compétences.

Fabien LIMONTA (CD26) : demande que le débat se recentre sur les missions de la CLI Framatome Romans et donne la parole à l'ASN. Il rappelle que la CLI assure une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités du site nucléaire sur les personnes et l'environnement.

Fabrice DUFOUR (ASN) : le rôle de l'ASN est d'assurer le contrôle de la sûreté nucléaire et n'a pas pour rôle de vérifier ce que font les travailleurs au titre de la réglementation. C'est la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) qui est en charge d'assurer le contrôle de la réglementation du travail. Concernant l'incident du 26 novembre, ce n'est pas de la fraude mais une mauvaise organisation de Framatome entre les opérateurs, les chefs de quart et le personnel associé. Il n'y a pas eu de défaillance concernant la transparence, l'ensemble des éléments sont stipulés dans les lettres de suite de l'ASN disponible sur le site de l'ASN.

Pour finir, l'ASN remarque qu'il y a un plus grand nombre d'écart de niveau 1 depuis le début de l'année 2021. Pour cela l'ASN attend de Framatome un plan d'actions ambitieux à ce sujet.

3 - Bilan de l'action de contrôle de l'ASN en 2020 - ASN (présentation associée est annexée au compte rendu)

→ **Anne-Catherine ALFANO (ASN)** présente les éléments suivants :

- Rappel du processus de contrôle et d'évaluation
- Avis de l'ASN sur la sûreté du site
- Avancement dossier DARPE

Gérard CHAUMONTET (CD26) : pensait que c'était l'ASN qui était en charge de l'inspection du travail des salariés travaillant dans des installations nucléaires, pouvez-vous préciser ?

Fabrice DUFOUR (ASN) : en 2006, la loi TSN a confié à l'ASN les missions d'inspection du travail dans les centrales nucléaires. Concernant les usines tels que Framatome et Orano ce rôle est confié à la DIRECCTE.

Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26) : pour précision, on ne parle plus de DIRECCTE, mais de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

4 - Coordination des différents accords Seveso et nucléaires - Préfecture 26

→ **Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26)** : Pour rappel, une question avait été posée en Bureau de la CLI le 6 mai dernier pour comprendre la coordination des différents accords Seveso* et nucléaires.

*NDLR : * « Une entreprise Seveso est celle qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses (par ex.: raffineries, sites (pétro)chimiques, dépôts pétroliers ou encore dépôts d'explosifs). Seveso est une commune du nord de l'Italie, dans la région de Lombardie. Elle est surtout connue depuis qu'un accident industriel est survenu le 10 juillet 1976. Un nuage de dioxine s'est répandu dans les environs après l'explosion dans une usine chimique. L'accident près de Seveso en 1976 a donné son nom à une directive européenne (1982), qui vise à limiter les risques d'accidents industriels et leurs conséquences. » (source : www.seveso.be)*

Philippe DORIS (CFDT) : souhaite avoir des informations concernant ce sujet car de nombreux habitants, salariés et entreprises voisines de l'usine Framatome Romans s'interrogent concernant ce risque et s'il peut y avoir un « effet domino » entre un site Seveso et un site INB.

Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26) : pour information, les entreprises riveraines sont alertées dès le déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI). Chaque entreprise prend en compte son scénario majorant pour avoir dans sa liste d'appel, autre que les services publics, l'entreprise Framatome.

Les directeurs des opérations de secours, c'est-à-dire le Maire de la commune puis le Préfet doivent s'assurer que toutes les mesures de confinement soient bien mises en place.

Mickaël BRET (FO) : est-ce qu'il y a des exercices qui sont faits dans les entreprises Seveso voisines à l'entreprise Framatome ?

Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26) : les entreprises Seveso sont des sites très surveillés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) par ses inspecteurs ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

L'organisation des exercices relève à la fois de l'opérateur pour ses exercices POI (Plan d'Opération Interne) auxquels il peut associer les entreprises voisines, et le Préfet qui organise chaque année des exercices de sécurité civiles qui peuvent porter sur un site Seveso. Dès que le calendrier 2022 sera établi, il sera communiqué aux CLI intéressées.

Enfin, il existe une plaquette d'information qui a été réalisée en 2020, tous les opérateurs sur site ont donné leurs consignes. Selon le risque avéré il y aurait soit un confinement, soit une évacuation.

Fabien LIMONTA (CD26) : pour mémoire, il y a 2 ans, il y a eu un grand exercice qui a été réalisé par la Préfecture de la Drôme sur le site de Framatome. Un grand nombre d'acteurs avaient pu

y participer dont des membres de la CLI Framatome qui ont pu observer cet exercice dans les entreprises voisines à Framatome.

Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26) : concernant cette zone industrielle, il n'existe pas de PPI (Plan Particulier d'Intervention) de site comme cela peut être le cas ailleurs en France. Sur cette zone, un PPI de site ne paraît pas pertinent dans l'état actuel de la situation, car les entreprises sont trop différentes et n'ont pas de liens d'interdépendances dans leurs activités.

Claudie CONTAMINE (Ravioles Saint-Jean) : confirme que l'entreprise Ravioles Saint Jean réalise des exercices de confinement interne chaque année et participe tous les 3 ans aux exercices qui sont réalisés par les entreprises voisines, dont Framatome

Constatant l'épuisement des débats, Monsieur Fabien LIMONTA lève la séance à 17h00. Il remercie l'ensemble des membres de leur présence, ainsi que les intervenants pour leurs présentations.

Fabien LIMONTA
Président de la CLI Framatome Romans

